

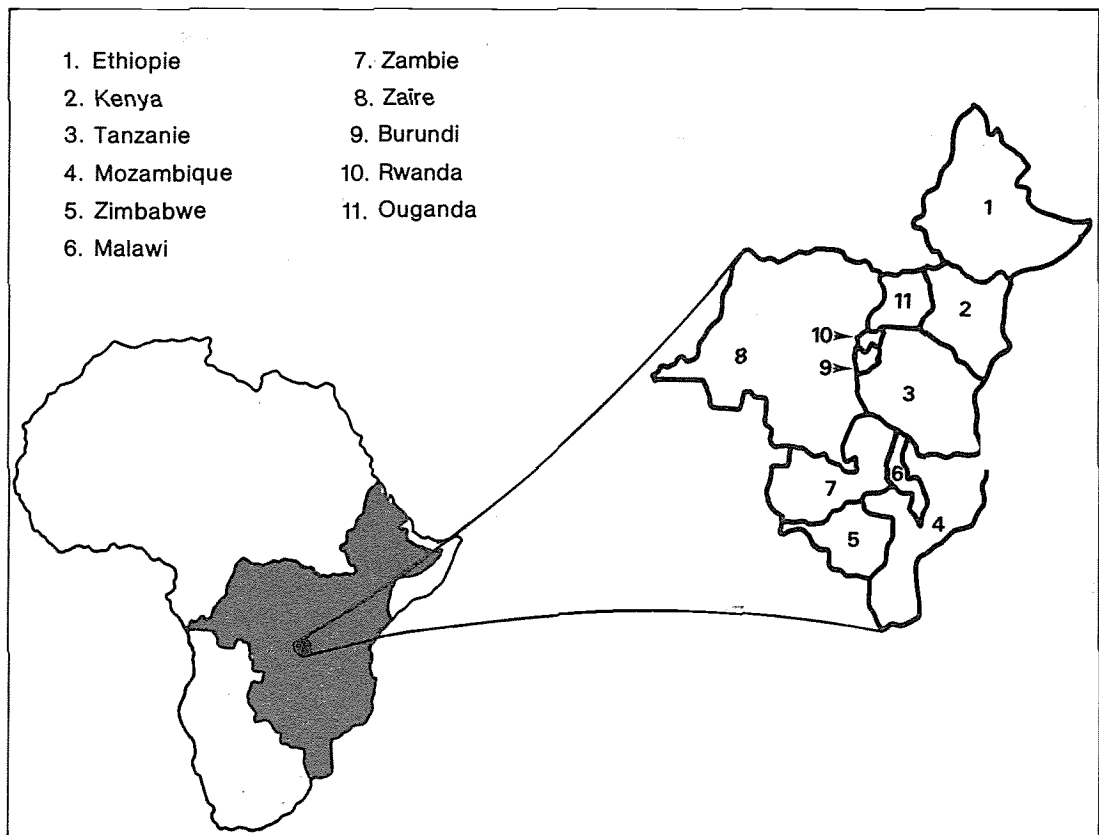
PROJET PPEC

RAF/87/099-TD/15/90 (Fr)

septembre 1990

RAPPORT DE LA CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'AMENAGEMENT DES PECHERIES DES LACS EDOUARD ET MOBUTU

(17-21 septembre 1990, Kampala, Ouganda,)



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

Projet régional PNUD/FAO pour la
planification, le développement
et l'aménagement des pêches
continentales en Afrique Orientale/
Centrale/ Australe

RAF/87/099-TD/15/90 (Fr)

RAF/87/099-TD/15/90 (Fr)

septembre 1990

**RAPPORT DE LA CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'AMENAGEMENT
DES PECHERIES DES LACS EDOUARD ET MOBUTU**

(17-21 septembre 1990, Kampala, Ouganda,)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Bujumbura, septembre 1990

Les conclusions et recommandations présentées dans ce rapport et autres publications du projet PPEC sont considérées appropriées au moment de leur préparation. Celles-ci sont appelées à être modifiées au vu des connaissances acquises ultérieurement par le projet. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des informations qui y figurent n'impliquent de la part de la FAO ou du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

PREFACE

Le projet PPEC a débuté en janvier 1989 avec pour objectif principal une meilleure exploitation des ressources piscicoles des grands lacs partagées de l'Afrique Orientale, Centrale et Australe. Le projet est exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour une durée de quatre ans.

Onze pays et trois organisations internationales participent à ce projet: Burundi, Ethiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zambie, Zaïre, Zimbabwe, la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Zone d'Echange Préférentielle pour l'Afrique Orientale et Australe (ZEP) et la Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADCC).

Les objectifs immédiats de ce projet sont : (i) de renforcer la collaboration régionale pour le développement rationnel et l'aménagement des pêches continentales, et ce particulièrement pour les stocks partagés; (ii) de conseiller et assister les gouvernements dans le domaine de la planification sectorielle et de la préparation de projet; (iii) de renforcer les capacités techniques existantes par le biais de la formation; et (iv) d'établir une base d'information régionale.

...

Le présent rapport a été préparé à la suite de la Consultation technique portant sur les lacs Edouard et Mobutu partagés par le Zaïre et l'Ouganda. Cette Consultation qui s'est tenue à Kampala, Ouganda a été organisée du 17 au 21 septembre 1990 à l'initiative du projet PPEC et en collaboration avec la CEA. Ce rapport contient le rapport final et les recommandations adoptées par les délégations des deux pays à l'issue de la Consultation, en annexe se trouvent la liste des participants, l'agenda et la liste des documents qui ont servi de base aux discussions.

Ce document est publié en anglais et en français.

PROJET PPEC
FAO
B.P. 1250
BUJUMBURA
BURUNDI

PUBLICATIONS PPEC

Les publications du projet PPEC sont regroupées en deux séries :

- Une série de documents techniques (RAF/87/099-TD) se rapportant aux séminaires, missions et recherches organisés par le projet.
- Une série de documents de travail (RAF/87/099-WP) se rapportant à des études thématiques ou ponctuelles effectuée dans le cadre du projet.

Pour ces deux séries, il est d'autre part fait référence au numéro du document (15), à l'année de publication (90) et la langue dans laquelle le document est publié : Anglais (En) ou Français (Fr).

La référence bibliographique de ce document
doit être donnée ainsi :

Rapport de la Consultation technique sur l'aménagement des pêcheries des lacs
1990 Edouard et Mobutu. Projet régional PNUD/FAO pour la planification
des pêches continentales (PPEC). RAF/87/099-TD/15/90 (Fr): 30p.

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	1
2.	Rapport de la Consultation technique sur l'aménagement des pêcheries des lacs Edouard et Mobutu	2
2.1.	Les ressources des lacs Mobutu et Edouard et leur exploitation	2
2.2.	La transformation et la commercialisation	4
2.3.	Conclusions et recommandations du groupe de travail sur les statistiques	5
2.4.	Conclusions et recommandations du groupe de travail sur la recherche	8
2.5.	Conclusions et recommandations du groupe de travail sur l'aménagement et le développement	11
2.6.	Priorités et besoins en matière d'assistance technique et financière	15
3.	Annexes	
	ANNEXE 1 - Liste des participants	18
	ANNEXE 2 - Agenda de la Consultation	21
	ANNEXE 3 - Tableau de l'évolution des captures de 1953 à 1989 pour les lacs Edouard et Mobutu en unité de pêche	22
	ANNEXE 4 - Méthode de suivi des captures	24
	ANNEXE 5 - Fiches de relevé des captures pour les lacs Edouard et Mobutu	26
	ANNEXE 6 - Liste des documents présentés lors de la Consultation	27

1. INTRODUCTION

Les lacs Edouard et Mobutu supportent des pêcheries importantes qui représentent une capture annuelle d'environ 30.000 tonnes et contribuent substantiellement à la création d'emplois et de revenus dans une zone essentiellement rurale et isolée.

Les pêcheries des lacs Edouard et Mobutu reposent sur l'exploitation de stocks partagés et la pêche s'effectue souvent à l'intérieur de parcs nationaux créés dans les zones adjacentes des lacs aussi bien du côté zaïrois que du côté ougandais. Dans ce contexte, les autorités des deux pays concernés ont jugé essentiel que l'aménagement des ressources halieutiques et des espaces protégés s'organise de façon concertée et sur la base d'une collaboration bilatérale renforcée.

A la requête des deux pays et en collaboration avec la Commission Economique pour l'Afrique, le projet PPEC a donc pris l'initiative d'organiser une Consultation technique sur l'aménagement des pêcheries des lacs Edouard et Mobutu. Cette réunion a eu lieu à Kampala du 17 au 21 septembre 1990. L'objectif de cette Consultation était de faire le point des connaissances actuelles, d'identifier les priorités pour le développement et l'aménagement de ces pêcheries, et enfin de recommander des actions concrètes visant au renforcement de la collaboration ougando-zaïroise ainsi que des capacités d'aménagement.

Le rapport de la Consultation technique est présenté ci-après en section 2 (paragraphe 1-91 tels qu'adoptés par les deux délégations). En annexe se trouvent: la liste des participants; l'agenda de la Consultation; des compilations et suggestions faites durant la réunion; et la liste des documents qui ont servis de base aux discussions. Ces documents feront l'objet d'une publication ultérieure du projet PPEC.

La Consultation technique a créé trois groupes de travail (statistiques, recherche, aménagement et développement) dont les délibérations et recommandations ont été discutées et adoptées. Ceci a permis une identification systématique des contraintes, opportunités et priorités.

La Consultation a réaffirmé l'importance de la collaboration régionale dans le domaine de l'aménagement des pêches et son entier soutien à la création d'une sous-commission conjointe pour l'aménagement des pêcheries des lacs Edouard et Mobutu. La création d'une telle sous-commission a déjà été agréée par la Grande commission mixte existant entre le Zaïre et l'Ouganda, lors de la dernière réunion en avril 1990. Les deux délégations se sont entendues pour finaliser les fonctions de cette sous-commission le plus rapidement possible.

La Consultation a également défini des priorités en matière d'assistance technique et financière visant essentiellement le renforcement des capacités d'aménagement et la recherche au niveau régional.

La Consultation technique s'est conclue à l'organisation d'une réunion de donateurs à laquelle les conclusions de la Consultation et une ébauche de fiche de projet ont été présentés. Suite à cette réunion, les deux pays ont demandé au projet PPEC de faciliter le suivi des recommandations de la Consultation.

2. RAPPORT DE LA CONSULTATION TECHNIQUE SUR L'AMENAGEMENT DES PECHERIES DES LACS EDOUARD ET MOBUTU

1. La première Consultation technique sur l'aménagement des pêcheries des lacs Edouard et Mobutu s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 17 au 21 septembre 1990. Des délégués du Zaïre et de l'Ouganda ainsi que des observateurs étaient présents à cette Consultation technique. Le Secrétariat de la Consultation était assuré conjointement par des membres de la FAO (projet PPEC) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA-JEFAD). La liste des participants est présentée en annexe 1.

2. Le Secrétaire permanent du ministère de l'élevage et des pêches d'Ouganda (MAIF), Mr. J. Bushara, a présidé la cérémonie d'ouverture au nom de son Excellence le professeur G.M. Kanganyera, Ministre de l'élevage et des pêches et en présence de son Excellence, Mr. H.E. Mzapa Kengo, Ambassadeur du Zaïre en Ouganda. Cette cérémonie d'ouverture a été suivie par une allocution du représentant de la FAO en Ouganda, Mr. A. Khalil.

3. Le Directeur des pêches d'Ouganda, Mr. E. S. Kanyike, et le Directeur national des projets pêche du Zaïre, Mr. Sabuni Kasereka, ont été élus respectivement Président et Vice-président. La Consultation technique a adopté l'agenda présenté en annexe 2.

2.1. LES RESSOURCES DES LACS MOBUTU ET EDOUARD ET LEUR EXPLOITATION

- Le lac Mobutu

4. La situation des ressources du lac Mobutu et de leur exploitation a été présentée par Mr. T.O. Acere sur la base du document 1. Cette présentation a été complétée par des interventions du Secrétariat sur la base des documents 2, 3, 4 et 5. Ceci a permis à la réunion de noter les points suivants:

5. La production maximale équilibrée (PME) du lac telle qu'estimée dans le passé (annexe 3) doit encore être confirmée.

6. La production annuelle zaïroise serait d'environ 13.000 tonnes et celle de l'Ouganda d'environ 10.000 tonnes. Globalement, le lac ne semble pas surexploité. Les données statistiques disponibles ont tendance à surestimer le taux d'exploitation, certains poissons étant comptabilisés deux fois: en Ouganda lors de leur capture et au Zaïre lors de leur vente.

7. Par ailleurs, l'énorme écart possible, existant entre les estimations minimale et maximale du potentiel du lac laisse planer un doute sur la fiabilité de ces estimations. Dans ces conditions, il est très difficile de se prononcer sur son niveau d'exploitation effectif.

8. Trois espèces majeures constituent 85% des captures sur la totalité du lac: les Hydrocynus (35%), les tilapias (25%) et les Lates (25%). On remarque

une part plus importante des tilapias dans les captures zaïroises (le double), et une situation inverse pour les Hydrocynus.

9. On observe l'utilisation illégale de sennes de plage, ainsi que l'exercice de la pêche dans les zones de frayères. Ceci est préjudiciable à la reproduction/croissance de certaines espèces (e.g. tilapias) et la Consultation a jugé cette situation préoccupante.

10. L'effort de pêche est concentré dans la zone côtière du lac et dans un nombre limité de points de débarquements situés à proximité des grands centres de commercialisation. La Consultation technique a noté qu'actuellement peu d'informations précises existaient sur l'exploitation des ressources des eaux profondes.

- Le lac Edouard

11. La situation des ressources du lac Edouard et les caractéristiques de son exploitation ont été présentées par Mr. J.R. Kamanyi sur la base du document 6. Cette présentation a été complétée par le Secrétariat sur la base des documents 3, 4, 5 et 7. Ceci a permis à la Consultation de noter que:

12. Les études de potentiel paraissent plus fiables que celles concernant le lac Mobutu: toutes ces études convergeant vers une production maximale équilibrée se situant entre 15.000 et 16.000 tonnes.

13. La production est d'environ 14.000 à 15.000 tonnes, dont 12.000 tonnes pour le Zaïre et 2.000 à 3.000 tonnes pour l'Ouganda. L'exploitation du lac est donc parvenue à un niveau maximal.

14. Seules cinq espèces majeures font l'objet d'une exploitation commerciale: les tilapias (60% des captures), les Bagrus (19%), les Protopterus (12%), les Clarias (3%) et les Barbus (3%). Ces pourcentages reflètent la ventilation des captures zaïroises; du côté ougandais, l'importance relative du tilapia est moindre (environ 40%).

15. La Consultation s'est inquiétée de l'apparition de certains signes de surexploitation tels que la diminution de la taille moyenne des captures pour les tilapias, et la diminution des rendements en général pour les filets maillants. Les sennes de plage ont été retirées en 1988 du côté ougandais, et en 1989 du côté zaïrois.

16. La qualité des données statistiques sur l'effort de pêche et les captures est affectée par la faiblesse des moyens dont disposent les administrations concernées ainsi que par la pêche illégale et l'importance de l'autoconsommation.

17. La Consultation a noté que pour les deux lacs, les réglementations des pêches étaient mal comprises et rarement respectées par les pêcheurs, les autorités responsables manquent des moyens nécessaires pour les faire comprendre et respecter.

18. Elle a également observé que les connaissances disponibles étaient largement insuffisantes pour permettre une gestion correcte des pêcheries.

La recherche au cours des quinze dernières années a été limitée et très fragmentaire. De même, la collecte des statistiques reste insuffisante et ses résultats peu signifiant.

19. La situation actuelle des ressources des deux lacs et de leur exploitation a amené la Consultation à considérer comme prioritaire une réflexion sur les statistiques, la recherche et l'aménagement. En conséquence la Consultation a décidé de constituer trois groupes de travail qui pour chacun de ces thèmes ont été chargés de faire un bilan de la situation et de formuler des propositions devant servir de base à la suite des débats de la Consultation. Les conclusions des groupes de travail telles que modifiées et adoptées par la Consultation technique sont présentés dans les sections 2.3. à 2.5. du présent document.

2.2. LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

20. Les caractéristiques de la transformation et de la commercialisation ont été présentées par Mr. C.M. Dhatemwa sur la base du document 8 pour la partie ougandaise, et par Mr. Bete da Sembali sur la base du document 9 pour la partie zaïroise. Ces présentations ont été complétées par le Secrétariat (document 10 et 11).

21. Pour le Lac Mobutu, et dans une moindre mesure pour le lac Edouard, une partie importante des captures est transformée avant commercialisation. L'importance de la transformation est directement liée au mauvais état des voies de communication. Les techniques utilisées sont le salage-séchage, le fumage et, dans une moindre mesure, le saumurage.

22. La Consultation a noté que les poissons traités étaient souvent de mauvaise qualité et que les pertes après capture étaient importantes dans de nombreux endroits. Elle a recommandé en conséquence que les méthodes de transformation existantes soient améliorées afin d'assurer une meilleure conservation des produits et de faciliter leur commercialisation.

23. La Consultation a noté qu'une relation importante pourrait exister entre le nombre d'hippopotames présents dans le lac et l'abondance des poissons. Elle a donc recommandé qu'une étude soit réalisée sur la fertilisation du lac par les hippopotames, ainsi que sur la corrélation hippopotames-poissons.

24. Il a été remarqué que la technique de fumage impliquait une forte demande en bois et que ceci était difficilement compatible avec la préservation des ressources forestières, notamment dans les parcs nationaux.

25. Une amélioration des techniques de fumage ainsi qu'un effort de reforestation aux environs des parcs nationaux ont été préconisés.

26. La Consultation a particulièrement insisté sur la nécessité d'une approche globale intégrée de l'ensemble de l'éco-système lacs/réserves naturelles dans ses dimensions humaine, sociale, économique, faunique et florale, l'ensemble constituant une entité unique et d'équilibre fragile. Le cas des hippopotames et des besoins en bois de fumage sont des exemples particulièrement frappants à cet égard.

27. Concernant la commercialisation, le problème majeur des deux pays est la difficulté d'écoulement rapide du poisson frais, vu l'enclavement de la plupart des débarcadères et l'état largement dégradé des routes.

28. Les représentants ougandais ont fait remarquer que la pêche, la commercialisation et l'exportation étaient réglementées par le biais de licences. Toutefois, les données officielles ne font ressortir qu'une partie négligeable de l'exportation réelle vers le Zaïre.

29. La Consultation a constaté qu'une large majorité de la production ougandaise était distribuée au Zaïre, soit via la frontière lacustre, soit par voie terrestre à travers des marchés frontaliers.

30. Le Zaïre a une très forte tradition de consommation de poissons d'eau douce à la différence de ses pays frontaliers, d'où l'influence majeure des importations zaïroises sur l'ensemble de la production des zones limitrophes.

31. De plus, la remarquable montée en puissance des pêcheries du lac Victoria au cours de la dernière décennie a profondément bouleversé les schémas traditionnels de commercialisation du poisson dans l'ensemble de l'Est africain. Ainsi, les circuits traditionnels qui amenaient les poissons des lacs Edouard et George vers les principaux points de consommation autour du lac Victoria se sont retrouvés inversés.

32. La Consultation a constaté que l'enclavement et l'isolement de tous les circuits de communication traditionnels du fait de la dégradation du circuit routier dominant très largement les problèmes d'exploitation de ces lacs, au niveau:

- de l'approvisionnement des pêcheurs en nourriture, en produits de base et en intrants de pêche;
- de la couverture sanitaire, scolaire et administrative; et
- de la commercialisation des produits pêchés dans des délais et à des coûts raisonnables.

La Consultation a donc fortement recommandé que les administrations responsables du secteur routier de chaque pays soient pleinement mises au courant de l'importance de ce facteur absolument primordial pour le développement des pêches.

33. La Consultation a recommandé pour tout futur projet de développement des pêches, d'accorder une priorité à la réhabilitation ou à la construction de routes secondaires vers les sites de débarquement, afin de rendre les pêcheries accessibles aux commerçants durant toute l'année.

2.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STATISTIQUES

34. Au cours de ses délibérations, le groupe de travail a souligné le rôle crucial que jouaient les données statistiques dans toute prévision de développement, et particulièrement pour la gestion des pêcheries de la région.

35. Avant toute chose, il a été remarqué que l'actuelle récolte des données aussi bien dans un pays que dans l'autre restait insuffisante et inadéquate tant dans la consistance que dans la précision; ceci diminue considérablement l'utilité de telles données dans l'élaboration des décisions de gestion.

36. En conséquence, il existe un besoin, bien défini dans les deux pays, de mettre rapidement en place des programmes et des stratégies d'action pour améliorer la collecte des données afin de produire des résultats communs permettant un suivi et une gestion effective des deux lacs. Le groupe de travail a présenté les résultats suivants:

37. Production d'un tableau de séries temporelles ayant trait aux captures et à leur évolution dans ces pêcheries de 1953 à 1989; et d'un tableau faisant ressortir les principales données de ces lacs dans chaque pays, notamment l'effort de pêche exprimé en nombre d'embarcations. (Voir annexe 3).

38. Afin d'avoir des séries statistiques homogènes et comparables entre les deux pays, le groupe de travail a défini un certain nombre de variables statistiques pertinentes et leur terminologie. Ces définitions une fois précisées et acceptées, un formulaire devant être utilisé pour compiler les informations analysées dans la région a été élaboré. Les contraintes dans l'usage de ces terminologies communes au niveau national ont aussi été soulignées.

39. Les recommandations ont été divisées en deux catégories: recommandations spécifiques et recommandations générales.

Les recommandations spécifiques ont été réparties entre:

- le recensement des données de base et la périodicité de son actualisation;
- l'acquisition des données concernant le suivi de l'évaluation des ressources; et
- le suivi des données socio-économiques.

40. Les recommandations générales concernent essentiellement les outils statistiques, les stratégies de gestion, le renforcement de la qualification des hommes et tous les autres aspects nécessaires à l'amélioration des performances des statisticiens dans leur travail, ainsi que le développement des facilités pour le partage de l'information, dans le cadre d'une coopération régionale.

Recommandations du groupe de travail sur les statistiques

- Inventaire de la situation.

41. Il est recommandé que chaque pays entreprenne au moins tous les trois ans un recensement des différents paramètres humains des pêcheries concernées. Si possible, l'actualisation de ces données sera faite annuellement à l'aide d'un échantillonnage approprié.

42. Il est ainsi recommandé que ce recensement prenne en compte au minimum les éléments suivants:

- i. les sites de débarquement;
- ii. les pêcheurs;
- iii. les embarcations de pêche par type; et
- iv. les engins de pêche par type.

- Suivi de l'évolution des captures (SEC)

43. Il est fortement recommandé qu'une augmentation significative de l'appui à ce secteur soit donnée à la fois par les gouvernements nationaux et par les différents bailleurs de fond. Cet appui aux services nationaux des statistiques de pêche doit permettre de développer le suivi de l'évolution des captures (SEC) sur des bases plus solides et durables.

44. Chaque pays devrait s'engager à produire annuellement un récapitulatif des captures effectuées sur les lacs Edouard et Mobutu, suivant le formulaire arrêté au cours de ce séminaire et présenté en annexes 4 et 5. Ces récapitulatifs annuels pourraient être discutés au cours d'une réunion annuelle rassemblant les spécialistes des deux pays, et finalisés pour publication.

45. Des réunions régulières entre les départements nationaux des pêches et les instituts de recherche des deux pays doivent être encouragées afin d'analyser et de comparer tant les niveaux des captures que les méthodes de collecte des données.

46. Les séries statistiques devront être suivies sur des périodes suffisamment longues et continues afin d'avoir une vision réaliste de l'évolution de ces pêcheries.

47. Enfin, la collecte des données statistiques devrait être le plus possible éloignée de tout système de calcul de taxation fiscale, qui pervertit profondément la qualité des données.

- Suivi socio-économique

48. Il est recommandé qu'une attention particulière soit portée au niveau du système de suivi national sur les points suivants:

- i. les transports de poisson, tant par bateau que par route; et
- ii. le nombre et le type des mareyeurs et transformateurs de poisson opérant tant sur les sites de débarquement que sur les marchés.

49. Un effort particulier doit être mené afin de standardiser les procédures d'échantillonnage et d'exploration du secteur afin de mieux comptabiliser et suivre les activités de vente dans les marchés marginaux.

50. Il est proposé que des actions importantes d'échantillonnage statistique couvrant l'ensemble des dimensions socio-économiques de l'industrie de la pêche soient entreprises régulièrement dans chaque pays, et ceci à des intervalles de 3 à 5 ans.

51. Ces actions périodiques pourraient notamment suivre l'évolution des points critiques de la filière que sont les sites de débarquement, les marchés, l'organisation et la rentabilité des entreprises de mareyage ainsi que l'évolution du comportement des consommateurs.

- Recommandations d'ordre général

52. Il est recommandé que des formations soient mises en place pour:

- les statisticiens et les planificateurs, dans les méthodes statistiques sophistiquées, traitement des données par ordinateur et dissémination et vulgarisation des résultats; et
- les superviseurs et les enquêteurs de terrain, dans le domaine de l'identification des espèces et dans celui de la pertinence des données de terrain. Cette formation devrait être pratiquée au niveau national.

53. Pour améliorer l'efficacité du suivi entrepris, il est recommandé que des moyens logistiques soient mis en place, notamment au niveau du transport, du traitement des données et des équipements de terrain.

54. Afin de couvrir financièrement les dépenses précédentes ainsi que celles entraînées par l'augmentation et la formation du personnel de statistique, il est recommandé qu'individuellement chaque gouvernement analyse les voies et moyens pour augmenter les allocations budgétaires des départements concernés.

55. Il est recommandé que la coopération régionale soit fortement encouragée. Ceci pourrait se faire de plusieurs manières, notamment dans le cadre d'une organisation régionale bilatérale qui devrait être créée par l'Ouganda et le Zaïre dans ce secteur, et en s'appuyant sur le projet PPEC basé au Burundi. Les différents bailleurs de fonds devront être contactés afin de faciliter la mise en place de l'ensemble de ces recommandations.

56. Enfin, afin de faciliter cette coopération bilatérale, il est recommandé que soit nommé au niveau de chaque pays un responsable coordinateur des statistiques.

2.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECHERCHE

57. Il est clair que la recherche est une nécessité pour l'élaboration de plans de développement et la définition des mesures de gestion. Les deux délégations ont identifié les secteurs où des travaux de recherche s'imposaient en priorité; ces secteurs sont:

- Evaluation des stocks

58. Du côté zaïrois, une évaluation indirecte du stock basée sur le suivi des captures des pêcheurs s'impose afin de suivre les tendances générales. Au contraire, du côté ougandais les deux lacs demandent une évaluation directe du stock pêchable. Dans tous les cas l'évaluation du stock dans les deux pays doit se concentrer sur les points suivants:

- (a) la taille du stock;
- (b) le mode de répartition;
- (c) la distribution de fréquences de tailles;
- (d) la taille de première maturité des stocks récoltables; et
- (e) le sexe ratio.

- Technologie des pêches

59. L'expérimentation des engins de pêche doit permettre la détermination des caractéristiques optimales de ceux-ci, notamment quand à la taille des mailles pour les filets maillants.

- Biologie et écologie des espèces de poissons

60. Une étude de la biologie et de l'écologie des espèces exploitées dans les deux lacs doit être poursuivie notamment sur les sujets suivants:

- (a) les espèces d'Haplochromis, actuellement considérées par les pêcheurs locaux comme commercialement négligeables;
- (b) les espèces commerciales principales;
- (c) les espèces de poissons en régression; et
- (d) les relations trophiques et les différents habitats tels que les zones côtières de faible profondeur, les estuaires des rivières et les eaux profondes.

- Limnologie

61. Afin de mieux comprendre les pêcheries et leur évolution, des études limnologiques s'imposent dans le secteur ougandais du lac Edouard. Elles devraient inclure:

- (a) les qualités physico-chimiques des eaux lacustres;
- (b) l'évaluation et le suivi de la production primaire;
- (c) l'analyse de la dynamique des sels biogènes;
- (d) le suivi des polluants tels que le cuivre, le cobalt, le pétrole et différents polluants agricoles; et
- (e) l'eutrophisation provoquée par les hippopotames.

- Analyse socio-économique de l'industrie de la pêche

62. Des domaines où l'investigation socio-économique pourrait être menée en collaboration et en coordination entre les deux pays, à travers leurs administrations chargées des pêches, ont été identifiés. Ces investigations devraient servir à l'information de base aussi bien qu'à l'évaluation du caractère approprié de certaines améliorations techniques. Ainsi, ces études devraient inclure:

(a) les caractéristiques générales des pêcheries:

(i) Collecte d'informations significatives sur un certain nombre de caractéristiques socio-économiques des opérations de pêche, des pertes après capture et des communautés de pêcheurs. Notamment la situation des sites de débarquement, des zones de manipulation du poisson, des zones de transformation, des emplacements de vente, ainsi que toute autre infrastructure ou sociale à la disposition des communautés de pêcheurs ;

(ii) évaluation du rapport coût/bénéfice tant au niveau de la capture que du secteur aval; et

(iii) pour le secteur aval, collecte des données concernant: les espèces vendues, la qualité des produits, les prix, les quantités de

produits mis en vente, les sources des intrants et les marchés de destination (incluant les préférences et les contraintes des marchés).

(b) les villages de pêcheurs:

La gestion efficace et la planification du développement de ces villages doit s'effectuer en tenant compte des perspectives de la communauté locale y résidant. Ainsi, les analyses menées devraient permettre d'être utilisées lors des conflits pour l'affectation de la ressource.

(c) l'évaluation et l'amélioration des méthodes de transformation du poisson:

(i) Le travail devra principalement porter sur la mise en place de techniques mieux adaptées, et notamment sur l'amélioration des techniques de fumage; et

(ii) des opérations pilotes pour tester et améliorer ces techniques de fumage devraient être réalisées directement dans les villages, afin d'y démontrer leur viabilité.

(d) une étude pour l'amélioration des embarcations de pêche et de transport de poissons: des études seront encouragées afin d'améliorer la sécurité et la performance de ces embarcations.

- Contraintes de la recherche

63. Les contraintes identifiées par le groupe de travail sont les suivantes:

(a) Les financements insuffisants du secteur de la recherche sont dans les deux pays la contrainte majeure;

(b) dans les deux pays, les institutions de recherche spécialisées dans ce secteur sont situées fort loin de cette zone. Il existe une claire nécessité d'établir une sous-station près de ces lacs; et

(c) les échanges en matière de résultats de recherche, ainsi que sur les stratégies de gestion et de développement mises en place, ont toujours été difficiles. Aussi, des rencontres régulières ont été recommandées, ainsi que la création d'une sous-commission pour la collaboration bilatérale, dont l'idée a été acceptée par les deux délégations. Celle-ci devrait être encouragée par les deux gouvernements et des donateurs extérieurs.

- Besoins en personnel

64. il existe un incontestable besoin de spécialistes formés en biologie de pêche et en limnologie pour l'Université de Kisangani et l'Institut CRSN se trouvant au Zaïre. Dans le même temps, on a remarqué que l'UFFRO avait plus de personnel qualifié et nécessitait donc moins de formation pour son personnel à l'heure actuelle.

- Expertise technique

65. La Consultation a noté l'importance de la recherche faite à l'Université de Makerere, à l'UFFRO ainsi qu'à l'Institut d'écologie de Mweya (Ouganda) concernant les pêcheries du lac Edouard. Du côté zaïrois, deux institutions, nommément l'IZCN à Lulimbi et le SENADEP à Kinshasa sont prêtes à assister les chercheurs dans le secteur zaïrois des deux lacs.

2.5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

66. Le groupe de travail sur l'aménagement et le développement s'est accordé sur le fait que les points suivants constituent la base de l'effort d'aménagement à entreprendre:

- (a) il existe un besoin impérieux d'aménagement pour assurer la pérennité de la ressource naturelle;
- (b) du fait que le poisson de ces lacs est une ressource partagée, celle-ci doit être gérée de façon conjointe par les états riverains; et
- (c) la stratégie d'aménagement des pêcheries doit être appliquée aux pêcheries actuelles qui sont, de chaque côté, de type artisanal.

67. Le groupe de travail a souligné que son rapport devait couvrir l'aménagement et le développement de l'ensemble de la filière pêche, à savoir la pêche proprement dite, la transformation, la commercialisation ainsi que le renforcement de la législation.

68. L'examen des philosophies d'aménagement ougandaise et zaïroise pour les lacs Edouard et Mobutu a porté séparément sur les points suivants:

- (a) la stratégie de développement propre à chaque lac; et
- (b) les points communs et les différences entre les stratégies des deux pays.

69. La situation du lac Edouard au sein de deux parcs nationaux, à savoir le Queen Elisabeth National Park (Ouganda) et le Parc national des Virunga (Zaire) a imposé des mesures particulières d'aménagement, notamment le contrôle de l'effort de pêche, des pêcheries et des communautés de pêcheurs de ce lac.

70. La pêche ougandaise du lac Edouard est organisée comme suit:

- (a) seuls cinq villages de pêcheurs sont autorisés par la réglementation, à savoir: Kayanja, Katwe, Kazinga, Kisenyi et Rwenshama;
- (b) le nombre d'embarcations est limité actuellement à 248 pirogues;
- (c) les contours des villages de pêcheurs sont matérialisés et l'extension de ces villages au-delà des limites actuelles est interdite; et

(d) chaque pirogue n'est autorisée à utiliser que 10 filets maillants de 26 mailles de chute et de 90 m de long au maximum, ou une palangre de 100 hameçons.

71. Les caractéristiques de la pêche zairoise du lac Edouard sont les suivantes:

- (a) trois villages de pêcheurs sont autorisés, à savoir, Vitshumbi, Kyavinyonge et Nyakakoma. Les contours de ces villages sont également délimités;
- (b) seules 700 pirogues sont autorisées à pêcher sur le lac; et
- (c) le nombre de filets et de palangres par pirogue n'est pas limité.

72. Le rapport des nombres de pirogues autorisées dans les deux pays correspond à peu près aux proportions des eaux nationales.

Pays	% Surface	Pirogues
Ouganda	27	248
Zaïre	73	700

Néanmoins, l'Ouganda a noté un grand nombre de pirogues (approximativement 200) non enregistrées, lors du dernier recensement. Le Zaïre n'a pas noté de pirogues illégales.

73. Concernant les techniques de pêche:

- (a) en Ouganda, les seuls engins de pêche autorisés sont des filets maillants de 5" (127mm) de maille étirée minimum, et des palangres ancrées;
- (b) au Zaïre, le maillage minimum est le même. On utilise aussi des palangres. Des sennes de plage étaient utilisées dans le passé, mais elles ont été interdites en 1989. Une unité de pêche semi-industrielle à la senne tournante est actuellement en cours d'expérimentation. Toute autre technique de pêche est interdite.

74. Réserves de pêche: l'Ouganda n'a pas de zone interdite pour protéger les frayères et les nurseries sur le lac Edouard. Mais pour des raisons d'aménagement, le Ministre peut interdire la pêche dans n'importe quelle zone. De son côté, le Zaïre a localisé et délimité des zones de frayères et de nurseries. La pêche dans ces zones est interdite par la loi.

75. Poissons immatures: les deux pays interdisent la capture et la commercialisation des poissons immatures.

76. La réglementation sur le lac Mobutu

- (a) Les ressources piscicoles du lac Mobutu sont soumises à un régime de libre accès en Ouganda comme au Zaïre. Il n'y a aucune limitation sur le nombre de sites de débarquement, de pirogues et d'engins de pêche par pirogue opérant sur le lac. La maille minimale est de 2,5" (60 mm) dans les deux pays. L'Ouganda a récemment interdit l'utilisation des sennes de plage, des sennes tournantes et du chalutage. Le Zaïre a

également décidé d'éliminer les sennes de plage. Il faut noter qu'une unité utilisant la senne tournante opère actuellement à titre expérimental dans les eaux zaïroises;

- (b) Frayères: la législation ougandaise interdit la pêche dans les lagons et certaines baies peu profondes qui contiennent des frayères et des nurseries; de même, le Zaïre a identifié et délimité des zones de frayères où la pêche est interdite.

77. Structures d'administration des pêches et contrôle de la réglementation:

(a) Ouganda:

- Le système d'aménagement élaboré par le Département des pêches du Ministère de l'élevage et des pêches est sous le contrôle du Directeur des pêches ;
- divers agents de terrain, encadrés par les fonctionnaires régionaux des pêches, assurent le relai local;
- le lac Edouard est couvert par un fonctionnaire régional des pêches basé à Kitchwamba et par de nombreux fonctionnaires adjoints et assistants, basés autour du lac;
- la méthode de contrôle est flexible et l'éducation est considérée comme essentielle et préalable à la répression;
- le fonctionnaire régional des pêches dispose d'un équipement à peu près adéquat pour l'aménagement.

(b) Zaïre:

- Les agents de terrain sont aussi des agents de répression, qui peuvent imposer des sanctions immédiates, mais doivent ensuite rapporter les faits aux autorités supérieures. Le coupable a un droit d'appel.
- le lac Edouard est contrôlé par le Coordinateur régional de l'environnement, conservation de la nature et tourisme, qui s'occupe des activités de pêche et des autres aspects liés à l'environnement;
- les attributions des agents des Parcs nationaux comprennent entre autre le contrôle des activités de pêche;
- une entreprise de pêche, la COPEVI, est également censée apporter un support logistique à ces agents, mais aucun soutien financier n'est prévu.

78. Les agents de terrain en Ouganda et au Zaïre sont chargés des activités suivantes:

- (a) assistance et encadrement;
- (b) collecte de statistiques;
- (c) contrôle du respect de la législation; et
- (d) pêche expérimentale et travail de développement.

79. L'encadrement administratif des lacs Edouard et Mobutu est le suivant:

(a) Ouganda:

- i) deux fonctionnaires régionaux des pêches ayant des bureaux à Panyimur et Masindi;
- ii) deux fonctionnaires des pêches de district ayant des bureaux à Hoima et Fort Portal;
- iii) les villages de pêcheurs sont au nombre de 174, dont seulement 8 sites de débarquement importants;
- iv) des agents sont chargés du lac Edouard, mais l'équipement y est minimal: par exemple, il n'y a aucun moyen de transport, ni routier, ni lacustre. Le projet FAO/UNDP/UGA/87/007 actuellement en cours permet d'espérer un approvisionnement en équipements tels que des véhicules légers, des moteurs hors-bord et des pirogues.

(b) Zaïre:

La rive Ouest du lac Mobutu est divisée en trois zones, chacune disposant d'un fonctionnaire qui est assisté par des agents de terrain chargés des tâches suivantes:

- i) encadrement et assistance; et
- ii) contrôle et répression.

Recommandations du groupe de travail sur l'aménagement et le développement

80. Le groupe de travail a fait les recommandations suivantes:

(a) Des informations devraient être collectées sur:

- i) l'effort de pêche (nombre de villages de pêcheurs, de pirogues et d'engins de pêche); et
- ii) les stocks de poissons.

(b) La réglementation du nombre de pirogues autorisées, de leur type, du nombre et de la taille de leurs engins de pêche doit être harmonisée; l'utilisation des sennes de plage doit également être proscrite.

(c) Les zones protégées contenant des frayères et des nurseries devraient être contrôlées.

(d) Les administrations des pêches des deux lacs devraient recevoir un soutien financier plus important.

81. Le groupe de travail a noté que les stocks profonds ne sont presque plus exploités. Le Zaïre a fait part de son intention de réhabiliter progressivement la flotte de senneurs qui exploitaient ces ressources dans le temps.

Compte tenu de la fragilité des ressources, du manque de recherches et de connaissances récentes sur les stocks du lac et de la dépendance d'un grand nombre de pêcheurs artisanaux vis-à-vis de ces ressources, le groupe de travail a recommandé:

- (a) qu'une priorité importante soit accordée à la mise en oeuvre d'un projet commun d'évaluation de la ressource exploitable, afin de fournir des bases à l'exploitation rationnelle de l'ensemble de ces stocks; et
- (b) que la réhabilitation progressive de la pêche semi-industrielle soit prudente et soigneusement encadrée.

82. Contrôle: En ce qui concerne le contrôle, il est recommandé que les fonctionnaires responsables fassent strictement respecter la réglementation. A cet égard, il serait souhaitable que les fonctions d'encadrement et de contrôle soient séparées, afin de ne pas être assumées sur le terrain par un seul et même fonctionnaire.

83. Développement: Cet aspect très important et vaste a été examiné, brièvement à cause des contraintes de temps, mais avec attention.

Il a été recommandé que les futurs plans de développement soient ciblés sur les domaines suivants:

- (a) les aspects qui permettraient une augmentation de la production de poissons;
- (b) le développement de produits afin, entre autres, de réduire les pertes après-captures;
- (c) le renforcement des administrations des pêches, le développement des approvisionnements en équipement des agents d'encadrement et de leurs possibilités de formation;
- (d) le développement des infrastructures (routes d'accès, ateliers de traitement du poisson etc...); et
- (e) le renforcement de la participation des communautés locales à la prise des décisions concernant le développement, la planification et l'aménagement du secteur au niveau de la base.

2.6. PRIORITES ET BESOINS EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE

84. La Consultation technique a passé en revue un certain nombre de propositions de projets préparé dans les deux dernières années par la FAO et la CEA. L'un de ces projets proposait une approche globale et régionale du développement et de l'aménagement des pêcheries pour les deux lacs. D'autres projets préparés pour la partie zairoise du lac insistaient sur:

- (i) un renforcement institutionnel pour l'aménagement du lac Edouard;
- (ii) un développement de la pêche semi-industrielle sur le lac Mobutu; et
- (iii) un besoin d'une recherche régionale coordonnée pour les deux lacs.

85. La Consultation technique a noté que ces projets reflétaient les grandes lignes de priorité de leurs conclusions et de leurs recommandations.

86. La Consultation technique a réaffirmé l'importance de la collaboration régionale dans le domaine de l'aménagement des pêches et son entier soutien à la création d'une sous-commission conjointe pour l'aménagement des

pêcheries des lacs Edward et Mobutu. La création d'une telle sous-commission a déjà été agréée par la Grande commission mixte existant entre le Zaïre et l'Ouganda, lors de la dernière réunion en avril 1990. Les deux délégations se sont entendues pour finaliser les fonctions de cette sous-commission le plus rapidement possible.

Comme reflété dans les conclusions des groupes de travail, il a été noté qu'un certain nombre de points devaient être pris en compte à un niveau régional. Cela implique 4 points clés qui sont présentés ci-dessous par ordre de priorité.

Priorités adoptées par la Consultation concernant les interventions régionales

- Renforcement institutionnel

87. Les besoins de renforcement des institutions se font particulièrement sentir au niveau du lac Edouard où la situation de surexploitation probable des ressources demande une gestion particulièrement ferme des pêcheries.

D'une façon générale, les institutions concernées sont dépourvues des moyens nécessaires pour assumer ce rôle tant au niveau du contrôle, qu'au niveau du suivi de l'exploitation.

Si une action rapide et ferme n'est pas entreprise rapidement, il y a un risque d'aboutir à une surexploitation des ressources et, par voie de conséquence, à un bouleversement socio-économique qui aura de fortes répercussions sur les réserves associées au lac.

- La recherche

88. Les besoins en matière de recherche sur l'évaluation des stocks se font particulièrement sentir sur le lac Mobutu où aucune étude systématique n'a été effectuée sur ce sujet. En conséquence, la recherche concernant l'évaluation des stocks doit être considérée comme prioritaire dans ce domaine.

Au-delà de ce sujet, les autres aspects de la recherche seront:

- recherche bio-écologique, notamment sur les relations trophiques existant entre les lacs et leur environnement. Cette recherche est particulièrement importante pour le lac Edouard;
- l'amélioration des techniques de traitement du poisson afin de limiter les pertes après capture et d'améliorer la production finale;
- l'amélioration des techniques de pêche dans le cadre des résultats de la recherche sur les stocks;
- enquêtes socio-économiques sur les populations riveraines pour développer la participation des populations locales aux actions menées par le projet.

- Formation

89. La formation sera orientée en fonction des objectifs visés par les projets. Elle se fera principalement à l'Institut ougandais, Fisheries Training Institute, spécialisé en biologie aquatique et en collecte de statistiques de pêche. La Consultation technique a noté l'importance de l'éducation des communautés de pêcheurs afin de faciliter leur entière participation dans l'aménagement et le contrôle.

- Statistiques

90. Comme il a été défini plus avant dans ce document, la collecte et le traitement des statistiques de pêche sont l'une des bases fondamentales dans la prise de décision en matière de gestion des pêcheries.

Le développement des échanges, l'harmonisation des techniques de collecte et de traitement des données, au travers des institutions communes créées pour la gestion de ces lacs, devront être développés suivant le cadre et les priorités définis précédemment dans ce document.

Priorités adoptées par la Consultation concernant les interventions nationales

91. Il devrait être développé, au niveau national une série d'actions et de projets qui accompagnent et renforcent le projet régional proposé, notamment dans les secteurs:

- des infrastructures routières;
- des infrastructures de débarquement;
- des infrastructures de commercialisation.

Au niveau national, des projets répliques pourront être développés sur des sujets communs.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégation zairoise

Sabuni Kasereka	Directeur National des projets pêches	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, B.P. 12348, Kinshasa
Kabuyaya Mbeva	Conseiller Juridique du Ministre	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme, B.P. 12348, Kinshasa
Bete Da Sembali	Chef du Centre de Pêche-lac Mobutu	Ministère de l'environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme, B.P. 12348, Kinshasa
Kalibu Mino-Kahozzi	Coordonateur technique chargé de la Planification des pêches	Ministère de l'environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme, B.P. 12348, Kinshasa
Kirarahamu Isengoma	Directeur du Projet de relance de la COPEVI	Vitshumbi, B.P. 769 Goma
Nburanumwe Chiri	Directeur de l'IZCN	Institut zairois pour la conservation de la nature, B.P. 868 Kin II

Délégation ougandaise

E.S. Kanyike	Commissioner for Fisheries	P.O. Box 4, Entebbe
Dr. F.L. Orach-meza	Deputy Commissioner for fisheries	P.O. Box 4, Entebbe
A.W. Kudhongania	Director of Research	UFFRO, P.O. Box 343, Jinja,
J. Lubega-Kyazze	Senior State Attorney	P.O. Box 7183, Fort Portal
A.O. Wadunde	Regional Fisheries Officer, Lake Albert	P.O. Box 4, Entebbe
S.K. Kaana-Mbaga	Regional Fisheries	P.O. Box 43. Fort Portal

C.M. Dathemwa	Principal Fisheries Officer	P.O. Box 4, Entebbe
J.R. Kamanyi	Principal Research Officer	UFFRO, P.O. Box 343, Jinja
P. Mwene-Beyanga	Fisheries Officer (Planning)	P.O. Box 7003, Kampala
J. Wadanya	Fisheries Officer	P.O. Box 4, Entebbe
J. T. Karekyezi	Foreign Service Officer	Kampala

Observateurs

Q.L. Ocibo-Lubela	Senior Fisheries Officer	P.O. Box 4, Entebbe Ouganda
J. Ikwaput	Fisheries Officer	P.O. Box 4, Entebbe Ouganda
T. Twongo	Assistant Director of Research	P.O. Box 343, Jinja Ouganda
S.B. Wandera	Research Officer	UFFRO, P.O. Box 343, Jinja Ouganda
O.K. Odongkara	Senior Fisheries Economist	FAO/UNDP, Fisheries Stat. Project, P.O. Box 4, Entebbe Ouganda
T.O. Acere	Commissioner for Environment Protection	P.O. Box 9629, Kampala Ouganda
Prof. J. Okedi	Prof. of Zoology, Makerere University	P.O. Box 7062, Kampala Ouganda
Terence Higham	Economic Adviser, EEC	UCB Building, P.O. Box 5244, Kampala, Ouganda
Renatto Corrado	Conseiller technique	Ambassade d'Italie, Ouganda
Cyril Neveu	Conseiller Culturel et de coopération	Ambassade de France en Ouganda
A.J. Aart Udo	UNDP Resident Representative a.i.	UNDP, Kampala, Ouganda
A.D.N. Mulenga	Programme Officer	FAO, Kampala, Ouganda
Eric Coenen	CTP du projet UGA/87/007	P.O. Box 521, Kampala, Ouganda

Eric J. Reynolds	Socio-économiste, UGA/87/007	P.O. Box 521, Kampala, Ouganda
------------------	---------------------------------	-----------------------------------

Secrétariat

François René	Regional Adviser in Fisheries & Aquaculture	UNECA (JEFAD), P.O. Box 3001, Addis Abeba, Ethiopie
---------------	--	--

Patrick Daniel	Bilateral Expert in Fisheries & Aquaculture	UNECA (JEFAD), P.O. Box 3001, Addis Abeba, Ethiopie
----------------	--	--

Dominique Gréboval	Coordinateur du Projet PPEC	B.P. 1250, Bujumbura, Burundi
--------------------	--------------------------------	-------------------------------

Georges W. Ssentongo	Biologiste des pêches du Projet PPEC	B.P. 1250, Bujumbura, Burundi
----------------------	---	-------------------------------

Monique Maes	Assistante Biologiste du Projet PPEC	B.P. 1250, Bujumbura, Burundi
--------------	---	-------------------------------

Fabrizio Corsi	Consultant FAO-PPEC	FAO, Rome
----------------	---------------------	-----------

ANNEXE 2

AGENDA DE LA CONSULTATION

Lundi 17 Septembre 1990:

- 10 h-12 h: Cérémonie d'ouverture, élection du bureau, adoption de l'ordre du jour.
- 14 h-17 h: Présentation des ressources et des pêcheries des lacs Mobutu et Edouard.

Mardi 18 Septembre 1990:

- 9 h-11 h: Présentation du secteur transformation et commercialisation des poissons pêchés sur les deux lacs; constitution de trois groupes de travail chargés d'analyser et de proposer des recommandations dans les trois secteurs suivants: recherche, statistiques et aménagement.
- 11 h-15 h: Travail des sous-groupes.
- 15 h-17 h: Présentation des analyses et propositions de recommandations des groupes de travail sur les statistiques et sur la recherche.

Mercredi 19 Septembre 1990:

- 9 h-12 h: Présentation des analyses et propositions de recommandations du groupe de travail sur l'aménagement.
- 14 h-17 h: Elaboration et discussion des priorités en matière de coopération régionale.

Jeudi 20 Septembre 1990:

- Visite sur le terrain;
- Préparation du projet de rapport de la Consultation par le Secrétariat.

Vendredi 21 Septembre 1990:

- 9 h-11 h: Présentation et adoption du rapport de la Consultation;
- 11 h-12 h: Présentation des résultats et recommandations adoptées par la Consultation aux différents bailleurs de fonds.
- 12 h-12 h 30: Cérémonie de clôture.

ANNEXE 3

3.1. TABLEAU DE L'EVOLUTION DES CAPTURES DE 1953 A 1989 POUR LES LACS EDOUARD ET MOBUTU

Année	MOBUTU		EDOUARD	
	Zaïre	Ouganda	Zaïre	Ouganda
1953	4.100	3.000	2.800	6.200
1955	7.800	6.800	3.000	6.800
1958	9.100	10.900	4.200	8.000
1960-65	17.900	11.000	6.000	11.000
1966-70	10.000	15.000	3.500	11.000
1971-75	15.000	12.000	2.000	13.000
-	-	-	-	-
1980-82	3.800	11.500	3.500	5.000
1983-84	3.800	6.000	4.000	6.000
1985-86	3.800	3.500	900	6.000
1987-88	8.700	10.500	3.500	6.000
1989	25.000	11.000	-	-

Lac Mobutu: en 1989 le Zaïre avait 1.430 bateaux
l'Ouganda avait 1.349 bateaux.

Lac Edouard: en 1988 le Zaïre avait 700 bateaux
(sans L. George) l'Ouganda avait 980 bateaux, dont 400 autorisés.

3.2. PRINCIPALES DONNEES SUR LES PECHERIES DES LACS EDOUARD ET MOBUTU (1)

	Potentiel (T/an)		Production 88 (tonnes)	Nbre pirogues + barques
	Min	Max		
Lac Mobutu/Albert				
Ouganda	11.300	19.700	10.500	1.082 (3) 1.479 (5)
Zaïre	9.700	13.300	8.700	2.088 (4)
Sous-total	21.000	33.000	19.200	3.170 (3+4) 3.567 (4+5)
Lac Edouard				
Ouganda	3.100	5.000	3.700 (3)	398 (3) 980
Zaïre	10.350	11.000	3.500	686 (2) 766 (5)
Sous-total	13.450	16.000	7.200	-
Lac George (Oug)	4.000	5.000	2.300 1.277 (5)	203 (5)
TOTAL (moyenne)	38.450	54.000	28.700	-

Sources:

- (1) Plan directeur des pêches, République du Zaïre, 1987.
(2) Etude du potentiel halieutique du lac Idi Amin, Zaïre/CEE, 1988.
(3) Statistiques recueillies auprès des Regional Fisheries Officers, Ouganda.
(4) Projet de développement de la pêche artisanale sur le lac Mobutu, Zaïre/France, 1988
(5) Fisheries survey, MAIF, Mai 1989

ANNEXE 4

METHODE DE SUIVI DE L'EVOLUTION DES CAPTURES (SEC)

1. Objectifs:

Evaluer/estimer la capture/déterminer le niveau de l'effort de pêche dans un plan d'eau donné durant une période définie.

Définition des unités à utiliser dans le SEC:

- poids par espèce/pour toutes les espèces;
- valeur par espèce/pour toutes les espèces;
- effort total plus poids total des captures par unité d'effort de pêche pour chaque espèce/pour toutes les espèces;
- distribution spatiale par espèce suivant la technique de pêche.

2. Unités fondamentales/définitions:

Capture = quantité de poissons frais débarqués, exprimée en poids (kg);

Effort de pêche = se référant à tous les types d'effort effectués lors de la capture de poissons (temps, heure, technologie ...);

Unité d'effort de pêche = "effort" appliqué par une unité de pêche pendant un jour;

CPUE = capture pour une unité de pêche et pour un jour;

Unité de pêche = unité constituée par un bateau, son équipage et les engins utilisés lors des opérations de pêche.

3. Données minimales requises par le suivi de l'évaluation des stocks pour avoir une signifiante à un niveau régional:

- a) Statistiques annuelles, par espèce, des captures en poids et valeur avec une estimation de la variance et de l'écart-type.
- b) Effort total en nombre d'unités de pêche.
- c) Moyenne annuelle et mensuelle des captures par unité d'effort.
- d) Les actuelles procédures présentées dans le synopsis doivent être sous la responsabilité nationale vu les différences de contextes nationaux.
- e) Présentation des résultats: caractéristiques des pêches, structure administrative, personnel/équipement/logistique disponibles, etc ... ne peuvent pas être standardisés dans les procédures du SEC lors de la récolte et de l'analyse des données.
- f) Chaque pays doit produire annuellement un compte-rendu des résultats des SEC en décrivant brièvement la méthode d'acquisition des données et de traitement ainsi qu'en incluant les erreurs d'échantillonnage.

4. Contraintes:

- manque de formation dans la méthodologie du SEC;
- manque de moyens (personnel, équipement) pour exécuter les études du SEC;
- manque d'échange des résultats du SEC;
- manque de réunions annuelles sur les statistiques pour les lacs Albert et Mobutu; et
- manque de collaboration au niveau régional et national entre les départements des pêches et les institutions de recherche piscicole.

ANNEXE 6

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES LORS DE LA CONSULTATION (1)

1. Acere T.O. et Mwene P.. Ressources et stratégies d'aménagement des pêcheries du lac Albert (Mobutu).
2. René F. et Daniel P.. Les ressources halieutiques du lac Albert/Mobutu, JEFAD/FS/90/25-B, (CEA).
3. Ssentongo G.W.. Exploitation des pêcheries et gestion rationnelle des lacs Edouard et Mobutu/Albert, 28p. (Projet PPEC).
4. Corsi F.. Evaluation des Pêcheries zairoises des lacs Idi Amin/Edouard et Mobutu Sese Seko. Projet Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC), RAF/87/099-TD/08/90 (Fr), 64p.
5. René F. et Daniel P.. Rapport de mission de la CEA sur les ressources halieutiques partagées des lacs Idi Amin et Mobutu. JEFAD/FS/90/25, Décembre 1989, 42p.
6. Kamanyi J.R. et Mwene P.. Ressources et stratégies d'aménagement et d'exploitation des pêcheries du lac Albert (Idi Amin).
7. René F. et Daniel P.. Les ressources halieutiques du lac Edouard, JEFADFS/90/ 25-C, (CEA).
8. Dhatemwa C.M.. Transformation et commercialisation du poisson en Ouganda, 11p.
9. Bete Da Sembali. Travail préparatif à la Consultation technique sur les mesures d'aménagement des lacs Mobutu et Idi Amin du 17 au 21 Septembre 1990 à Kampala. Document de la République du Zaïre, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Projet ZAI/88/002, Centre de pêche de Mobutu, Kasenyi/Kchomia.
10. René F. et Daniel P.. La transformation et la Commercialisation du poisson dans la région des lacs Mobutu, Edouard et Georges, JEFAD/FS/90/25-C, (CEA).
11. Maes M.. Structure et rentabilité des pêcheries des lacs Edouard/George et Albert (Ouganda), 1989, 25p, (Projet PPEC).

(1) Ces documents sont disponibles au siège du projet PPEC; les documents non encore publiés le seront dans le cadre d'une publication spécifique du projet PPEC.

LIST OF IFIP REPORTS - LISTE DES RAPPORTS PPEC

1. TECHNICAL DOCUMENTS / DOCUMENTS TECHNIQUES

- Gréboval D., A. Bonzon, M. Giudicelli and E. Chondoma, Baseline Survey Report 1989 (1987) on inland fisheries planning, development and management in Eastern/Central/Southern Africa. UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP). RAF/87/099-TD/01/89 (En): 104p.
- Gréboval D., A. Bonzon, M. Giudicelli and E. Chondoma, Rapport sur l'étude de base (1987) sur la planification, le développement et l'aménagement des pêches continentales en Afrique Orientale/Centrale/Australe. Projet Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC). RAF/87/099-TD/01/89 (Fr): 110 p.
- Gréboval D., and B. Horemans (eds), Selected Papers presented at the 1989 SADC/FAO. Training Workshop on Fisheries Planning, Victoria Falls, Zimbabwe, 15-24 Novembre 1988. UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP). RAF/87/099-TD/02/89 (En): 138 p.
- Horemans B., et Maes M. (éds), Rapport de la Consultation technique sur les 1990 lacs Cohoha et Rweru partagés entre le Burundi et le Rwanda (Bujumbura, 13 et 14 Décembre 1989). Projet Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC). RAF/87/099-TD/03/89 (Fr): 94 p.
- Gréboval D., Management of the New Fisheries of Lake Victoria: Major socio-economic issues. UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/04/89 (En): 25 p.
- Gréboval D. (ed), Principles of fisheries management and legislation of 1990 relevance to the Great Lakes of East Africa: Introduction and case studies. UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/05/90 (En): 41p.
- Gréboval D. (éd), Principes d'aménagement et de législation des pêcheries des 1990 grands lacs de l'Afrique de l'Est: Introduction et études de cas. Projet Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC). RAF/87/099-TD/05/90 (Fr): en préparation.
- Bean C.E., Introductory guide to the economics of fisheries management. UNDP/ 1990 FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/06/90 (En): in preparation.
- Report of the IFIP/SWIOP Workshop on Economics Aspects of Fisheries 1990 Development and Management. UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/07/90 (En): 22p .
- Corsi F., Evaluation des pêcheries zaïroises des lacs Idi Amin/Edouard et 1990 Mobutu Sese Seko. Projet Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC). RAF/87/099-TD/08/90 (Fr): 64p.

- Rapport de la première réunion du Comité consultatif du projet régional
1990 pour la planification des pêches continentales. Projet Régional
PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC).
RAF/87/099-TD/09/90 (Fr): 24p.
- Report of the First Meeting of the Advisory Committee of the Regional Project
1990 for Inland Fisheries Planning. UNDP/FAO Regional Project for
Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/09/90 (En): 22p.
- Report of the Symposium on Socio-economic aspects of Lake Victoria Fisheries.
1990 A Symposium organised by the IFIP Project under the framework of
the CIFA Sub-committee for Lake Victoria, 24-27 April, Kisumu,
Kenya, UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning
(IFIP), RAF/87/099-TD/10/90 (En): 24p.
- Maes M. (ed.). Report on the Technical Consultation on Lake Mweru shared by
1990 Zaire and Zambia, 08-10 August, Lusaka, Zambia, UNDP/FAO Regional
Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/11/90
(En): 44p.
- Maes M. (éd.). Rapport de la Consultation technique sur le lac Mweru partagé
1990 entre le Zaïre et la Zambie, 08-10 août, Lusaka, Zambie, Projet
Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales
(PPEC). RAF/87/099-TD/11/90 (Fr): 45p.
- Papers presented at the IFIP/SWIOP Workshop on Economic Aspects of Fisheries
1990 Development and Management. UNDP/FAO Regional Project for Inland
Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/12/90 (En): 122p.
- Case studies presented at the IFIP/SWIOP Workshop on Economic Aspects of
1990 Fisheries Development and Management. UNDP/FAO Regional Project
for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/13/90 (En):
115p.
- Report of the Workshop on Fisheries Statistics And Information System for Lake
1990 Victoria, 26-29 June 1990, Kampala, Uganda, UNDP/FAO Regional
Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/14/90
(En): in preparation.
- Rapport de la Consultation technique sur l'aménagement des pêcheries des lacs
1990 Edouard et Mobutu, 17-21 septembre 1990, Kampala, Ouganda, Projet
Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales
(PPEC). RAF/87/099-TD/11/90 (Fr): 30p.
- Report of the Technical Consultation on Management of the Fisheries of Lakes
1990 Edward and Mobutu, 17-21 September 1990, Kampala, Uganda, UNDP/FAO
Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-
TD/15/90 (En): in preparation.
- Report of the National Workshop on Fishery Statistics and Information System,
1990 22-26 October 1990, Addis Ababa, Ethiopia, UNDP/FAO Regional
Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-TD/16/90
(En): 32p.

II. WORKING PAPERS / DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Bean C.E., Selected abstracts of basic references and current literature in
1989 fisheries economics. UNDP/FAO Regional Project for Inland
Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-WP/01/89 (En): 51p.
- Ssentongo G. W., Fish and fisheries of shared lakes of Eastern/Central/
1989 Southern Africa. UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries
Planning (IFIP), RAF/87/099-WP/02/89 (En): 19p.
- Nfamara J.D., Recent observations on the fisheries of lake Tanganyika.
1990 UNDP/FAO Regional Project for Inland Fisheries Planning (IFIP),
RAF/87/099-WP/03/90 (En): 16p.
- Horemans B., Socio-economic surveys of the artisanal fisheries on Lake
1990 Malawi: a case study (Part 1: preparatory work). UNDP/FAO Regional
Project for Inland Fisheries Planning (IFIP), RAF/87/099-WP/04/90
(En): in preparation.

